

Objet : Demande de subvention à la Société des Editeurs et Auteurs de Musique (SEAM) pour l'acquisition de partitions musicales au titre de l'année 2013 (Ecoles de musique de Buc et de Jouy-en-Josas, Conservatoire à rayonnement régional de Versailles, Conservatoire à rayonnement communal de Viroflay).

Le Bureau légalement réuni sous la présidence de M. François de MAZIERES le 23 novembre 2012,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L5211-10 ;

Vu la délibération n°2010.01.05 du 28 janvier 2010 portant délégation de compétence au Président et au Bureau communautaire ;

Considérant que la Société des Editeurs et Auteurs de Musique (SEAM) développe un programme d'aide aux parothèques ou bibliothèques musicales des écoles et conservatoires de musique ;

Que les établissements intercommunaux d'enseignement musical acquièrent pour près de 14.000 € de partitions musicales chaque année et répondent aux critères de recevabilité définis dans le cadre de ce programme ;

Que le versement de la subvention est subordonné à une décision du bureau communautaire ;

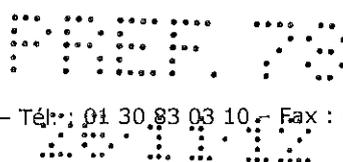
Décide

Article 1 - D'autoriser le Président à solliciter cette subvention en fonctionnement pour l'année 2013 (année scolaire 2012-2013) ;

Article 2 - D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document s'y rapportant ;

Article 3 - Dit que la recette est inscrite au budget de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, chapitre 74 « dotations et participations », nature 7478 « participations autres organismes » et que la dépense est inscrite chapitre 011 « charges à caractère général », nature 6067 « fournitures scolaires » ;

Article 4 - Dit que le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont copie sera transmise à Monsieur le Préfet des Yvelines ;



Article 5 - Dit qu'une ampliation de la présente décision sera transmise à :

- ✓ Monsieur le Préfet des Yvelines,
- ✓ Monsieur le Comptable de la Trésorerie Municipale de Versailles.

Fait en 2 exemplaires, à Versailles, le 23 novembre 2012.

Le Président



François de MAZIERES
Député-Maire de Versailles